



Abus de parking privé, propriétaire qui ne fait rien

Par **anne_old**, le **08/06/2007** à **14:12**

Bonjour,
Nous habitons un immeuble et sommes locataires, nous disposons (normalement) d'un parking privé, or un centre pour handicapé tout proche se sert de ce parking en tant que parking du personnel ainsi que pour y stationner leur camionnette.
La société (domial) qui gère l'immeuble a déjà été alertée à maintes reprises mais ne fait rien de concret.
Aujourd'hui, après avoir manqué d'abimer des voitures le chauffeur a "défoncé" une poubelle. Et c'est toujours aux locataires de payé les pots cassé.
Quels sont nos recours s'il vous plait? rnMercirnAnne

Par **Jurigaby**, le **08/06/2007** à **23:43**

Bonjour.
Vous pouvez agir contre votre bailleur aux motifs du non respect de son obligation de garantie contre l'éviction.
-Je vous conseille de lui adresser une mise en demeure lui expliquant que si il ne fait rien, alors il pourra être condamné à vous verser une indemnité d'éviction.
-Qui plus est, vous pouvez agir contre les personnes qui réalisent des dégats chez vous sur le fondement de l'article 1382 du code civil.
Si vous avez d'autres questions, je suis là !